



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Impact patrimonial du remplacement des vitraux de Notre-Dame de Paris

Question écrite n° 4523

Texte de la question

M. Charles Alloncle interroge Mme la ministre de la culture sur l'impact patrimonial, outre un coût qui s'annonce déjà astronomique, du remplacement des vitraux de Notre-Dame. À l'occasion du chantier de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, le Président de la République a souhaité procéder au remplacement de vitraux de six chapelles malgré l'intérêt patrimonial des vitraux originaux, dessinés par Viollet-le-Duc. Le coût de cette opération est annoncé à 4 millions d'euros par la presse et devrait avoir lieu malgré l'avis unanimement défavorable de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. S'il convient bien sûr de soutenir la création artistique moderne, il apparaît que bien d'autres édifices gagneraient à bénéficier de vitraux modernes, sans avoir à créer un inquiétant précédent d'irrespect de la charte de Venise de 1964, signée par la France, qui interdit le remplacement d'éléments anciens bien conservés par des pièces modernes. Aussi, il lui demande de préciser la valeur symbolique accordée à la susmentionnée charte de Venise et le détail des coûts de l'opération envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Charles Alloncle](#)

Circonscription : Hérault (9^e circonscription) - UDR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4523

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2025